

# Tarifs

---

## Frais de dossier et tarifs d'inscription

---



## Les frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à 35 € pour les résidents TPM et pour les résidents hors TPM. Ils s'appliquent par foyer et non pas par élève. ne sont pas remboursables.

Ils correspondent aux frais de gestion administrative des dossiers d'élève : délivrance des documents de scolarité, attestations, organisation des évaluations d'entrée, de sortie etc.

## Les tarifs d'inscriptions pour les pratiques et enseignements

- > La tarification est différenciée entre résidents TPM et résidents hors TPM ainsi qu'entre « cursus diplômant » et « hors cursus » (tar plus élevés).
- > Pour les pratiques et cours collectifs « hors cursus » : le tarif est dégressif selon le nombre de pratiques suivies.
- > Pour les résidents TPM, application de taux d'abattement en fonction du nombre d'inscriptions payantes par famille et de la situation du foyer fiscal : moins 10 % pour 2 inscriptions/moins 20 % à partir de 3 inscriptions/moins 50 % famille non imposable sur les revenus 2017.
- > Les inscriptions en pratique et cours collectifs « hors cursus » ne sont pas prises en considération dans le calcul du nombre d'inscriptions payantes.
- > Les taux d'abattement ne sont pas cumulables : c'est le taux plus favorable qui est applicable à la famille résidente TPM.

**Voir la grille tarifaire complète en bas de page.**

# EN SAVOIR PLUS

## EN TÉLÉCHARGEMENT

- Informations - Grille tarifaire du Conservatoire  
Métropole (pdf - 173.7 Ko)
- 

MÉTROPOLE  
TOULON  
PROVENCE  
MÉDITERRANÉE



»

